

**Francia. Forschungen zur westeuropäischen Geschichte**

Herausgegeben vom Deutschen Historischen Institut Paris

(Institut historique allemand)

Band 33/2 (2006)

DOI: 10.11588/fr.2006.2.49728

---

Rechtshinweis

Bitte beachten Sie, dass das Digitalisat urheberrechtlich geschützt ist. Erlaubt ist aber das Lesen, das Ausdrucken des Textes, das Herunterladen, das Speichern der Daten auf einem eigenen Datenträger soweit die vorgenannten Handlungen ausschließlich zu privaten und nicht-kommerziellen Zwecken erfolgen. Eine darüber hinausgehende unerlaubte Verwendung, Reproduktion oder Weitergabe einzelner Inhalte oder Bilder können sowohl zivil- als auch strafrechtlich verfolgt werden.

Angriff von 1667 hatte Madrid zunächst auf Repression gesetzt, um die französischen Parteiläufer auszuschalten, doch brachte eine solche Politik große Teile der Provinz erst recht gegen Spanien auf. Traditionell war diese stets von einem einheimischen Gouverneur verwaltet worden. 1671 aber wurde Don Geronimo Benavente de Quiñones entsandt, um die unzuverlässig erscheinende Grafschaft zu beruhigen und zu sichern. Der erfahrene Soldat Quiñones erwies sich dabei als ebenso fähiger Politiker, der sich mit den Regierten arrangierte und Vertrauen zurückgewann. Mag sein, daß gerade seine kluge und moderate Haltung zu seiner baldigen Abberufung 1673 führte. Ein Jahr später jedenfalls war die Freigrafschaft Burgund für Spanien verloren.

Patrice PÉVERI spürt der Kriminalität in den Reihen der Pariser Polizei während der Regentschaft Philippes von Orléans nach. Als Hauptquelle dient die Untersuchung, die im Umfeld des berühmten Räubers Louis Dominique Cartouche 1721–1723 gegen seine möglichen Komplizen im Polizeiapparat selbst durchgeführt wurde. Eine Flut von Denunziationen zeichnet das Bild einer nicht mehr kontrollierbaren Polizei, bei der Korruption und Bestechlichkeit, Strafvereitelung im Amt und eigene Klientelbildung an der Tagesordnung zu sein scheinen. Die Grenzen zwischen Verbrecher und Polizist sind fließend geworden. Mehr noch, beide haben im selben Milieu lebend zur einträglichen Symbiose gefunden. Eine sehr schöne Ergänzung hierzu bildet der Aufsatz von Gilles MALANDAIN über die politische und soziale Kontrolle der Polizei während der Restauration nach 1815, deren wohl berühmtester Vertreter, Eugène-François Vidocq, dank seiner Memoiren unvergessen bleibt.

Christian WINDLER präsentiert einige Ergebnisse seiner 2002 erschienenen Habilitationsschrift über die französischen Konsuln im Maghreb 1700–1840. Am Beispiel des von 1791–1819 als Generalkonsul in Tunis lebenden Jacques-Philippe Devoize vermag er die vielfältigen wirtschaftlichen und diplomatischen Aktivitäten eines Konsuls darzustellen. Ausgehend vom ökonomischen Eigeninteresse seines Protagonisten, der sich in der Praxis in zwei unterschiedlichen Kulturen zugleich behaupten mußte, gelangen Windler interessante Einblicke in den kulturellen Austauschprozeß zwischen Frankreich und Nordafrika. Wie die Fremdheit der anderen Kultur und die schlichte Entfernung von der Zentrale sich zum Problem der Herrschaftsausübung selbst auswachsen konnte, zeigt indessen die Studie von Hélène BLAIS über die Kolonisation Tahitis und der Marquesas-Inseln in den 1840er Jahren.

Was bleibt als Fazit? Eine gelungene Tagung und ein Buch voller Anregungen, die einen sehr neugierig machen, wie sich die Autoren und ihre Themen weiterentwickeln werden.

Rainer BRÜNING, Karlsruhe

Robert VON FRIEDEBURG (dir.), *Murder and Monarchy. Regicide in European History, 1300–1800*, Basingstoke (Palgrave Macmillan) 2004, XIV–307 p., ISBN 1-4039-3455-XI, EUR 58,00.

Cet ouvrage brosse un vaste panorama des théories et des pratiques de l'autorité monarchique en Europe, au Moyen Âge et à l'époque moderne, à travers un angle d'approche particulier: le régicide. Dans une longue introduction, Robert VON FRIEDEBURG rappelle que la construction politique des États s'est accompagnée d'une remise en question des fondements de l'autorité des princes, spécialement à l'époque de la Réforme. Cependant, l'historiographie a peut-être eu tendance à surévaluer les courants de résistance à la monarchie. La plupart des théoriciens ne contestaient aucunement le principe hiérarchique qui fondait l'ordre social. Le régicide n'était jamais compris comme tel au Moyen Âge ou à l'époque moderne: il était toujours vu comme un tyrannicide.

Conal CONDREN examine les définitions du tyran véhiculées par les théoriciens occidentaux. Contrairement au bon prince, le tyran ne gouverne pas par conseil et vit dans la dépra-

vation. Jean de Salisbury estime qu'il peut donc être légitimement déposé, voire tué. Bartole déplace le débat en donnant une définition non pas morale mais juridique de la tyrannie: le tyran est celui qui règne illégalement et ne respecte pas les formes du droit. Dans cet esprit, le juriconsulte italien établit la distinction entre tyran d'usurpation et tyran d'exercice, qui fut sans cesse reprise par la suite. On pourra d'ailleurs compléter ces analyses par l'ouvrage monumental de Mario Turchetti (*Tyrannie et tyrannicide de l'Antiquité à nos jours*, 2001). La doctrine scolastique continua d'irriguer la pensée politique au XVI<sup>e</sup> siècle. Mais le débat prit un visage nouveau: la question était désormais de savoir si la résistance au mauvais prince était compatible avec l'obéissance aux commandements divins. Si l'on admettait que Dieu pouvait appeler un simple particulier à accomplir Sa justice, comme plusieurs épisodes de l'Ancien Testament le montraient, rares restaient les auteurs à encourager publiquement cette forme d'action radicale.

L'exemple des royaumes wisigoths d'Espagne (V<sup>e</sup>-VIII<sup>e</sup> siècles), proposé par J. N. HILLGARTH, montre que la destitution et le meurtre des rois constituaient des formes courantes d'alternance politique au haut Moyen Âge. La grande instabilité provoquée par les luttes successorales, à une époque où la succession héréditaire était loin d'être considérée comme la seule forme légitime de transmission du pouvoir, provoqua la ruine de ces principautés. L'Angleterre médiévale offre également de nombreux exemples de mises à mort de souverains, comme le rappelle Jean-Philippe GENET. Bien que le roi d'Angleterre fût un monarque sacré, sa disparition violente apparaissait moins comme un cataclysme que comme un «accident» politique particulier. Ces accidents furent nombreux à la fin du Moyen Âge, mais les auteurs anglais restaient, dans l'ensemble, relativement discrets quant aux mesures concrètes à prendre contre un souverain considéré comme tyrannique ou faible, comme le montre Christine CARPENTER. Le régicide était avant tout une pratique; sa justification demeurait délicate.

Aux Pays-Bas ou au Danemark, les princes se heurtèrent régulièrement à des oppositions violentes. Wim BLOCKMANS évoque ainsi l'assassinat de Charles le Bon, comte de Flandres, en 1127, qui eut lieu dans une église de Bruges. En 1296, Floris V, comte de Hollande et de Zélande, tomba à son tour sous les coups de ses opposants. On peut analyser ces épisodes comme des formes de réaction féodale au processus de «modernisation» politique lancé par le prince.

L'Écosse du XVI<sup>e</sup> siècle offre un autre exemple d'État tourmenté par des luttes de factions et des conflits qui aboutirent à la déposition, voire à la mort des souverains, comme le démontrent James BURNS et David LOADES. C'est aussi l'un des pays d'Europe où l'on a le plus réfléchi à la question de la résistance à la tyrannie. Les Stuart n'hésitaient pas eux-mêmes à utiliser la force pour assurer leur autorité. Mais ils subirent en retour cette violence. L'exécution de Mary Stuart, en 1587, vingt ans après sa déposition, eut une portée considérable. Elizabeth d'Angleterre se résolut à en venir à cette extrémité pour préserver sa propre sécurité et couper court aux complots qui la menaçaient. En France, l'émotion fut immense; l'événement renforça la détermination des catholiques zélés à reprendre la lutte contre les huguenots.

À cette époque, les Français n'avaient pas pour habitude de tuer leurs souverains. Depuis 987, aucun monarque n'avait été déposé ni assassiné. En dépit du contexte de guerre permanente, le Très-Christien n'a pas subi d'attaques physiques directes à la fin du Moyen Âge. Certains princes du sang ont néanmoins trouvé la mort dans des circonstances dramatiques. Neithard BULST analyse le discours composé par Jean Petit au lendemain de l'assassinat du duc d'Orléans, en 1407. Cet auteur reprend l'ancienne distinction entre tyran d'usurpation et tyran d'exercice, mais il introduit une nouvelle catégorie, celle du tyran coupable de haute trahison contre la couronne, qui permet de justifier la mort du duc fomentée par les Bourguignons. Les rois de France parvinrent à se préserver des attentats, et les auteurs des XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles travaillèrent à la construction d'une idéologie monarchique cohérente qui fai-

sait du monarque une image de Dieu sur terre. Toucher au roi, c'était donc toucher à Dieu. Les crimes de lèse-majesté terrestre et divine se confondaient.

Tout changea à l'époque des guerres de religion. Lucien BÉLY en présente les principaux épisodes, depuis les soulèvements de 1562 jusqu'à la pacification du royaume menée par Henri IV. Ce monarque fut, d'une certaine façon, la dernière victime des guerres civiles – il tomba sous les coups d'un catholique exalté qui voyait en lui un hypocrite et un protecteur des hérétiques. Mark GREENGRASS analyse les circonstances du premier régicide français, celui de 1589. Il décrit le climat d'exaltation qui animait la capitale au lendemain de l'assassinat du duc de Guise et de son frère le cardinal. Les chefs du parti catholique avaient en effet été mis à mort sur l'ordre d'Henri III. Un jeune moine, Jacques Clément, qui se sentait guidé par Dieu, décida de frapper le tyran. Les ligueurs ont repris à leur compte les arguments des auteurs protestants en les intégrant à leur propre vision du monde. En 1600, William Barclay réunit d'ailleurs sous le terme générique «monarchomaques» tous les théoriciens de la résistance au tyran, qu'ils soient protestants, comme Duplessis-Mornay (qui a publié sous le pseudonyme de Junius Brutus les célèbres «*Vindiciae contra tyrannos*») et George Buchanan, ou catholiques, comme le ligueur Jean Boucher.

L'avènement des Bourbons, en France, eut des conséquences immenses, tant sur le plan politique que juridique. L'instauration définitive de la loi salique comme le socle légal de la monarchie allait permettre à l'État royal de fonctionner comme «un espace de totale indépendance pour la politique et le droit humain», pour reprendre l'analyse proposée par Marie-France Renoux-Zagamé dans un ouvrage récent (*Du Droit de Dieu au droit de l'homme*, 2003). Par ailleurs, l'extraordinaire travail d'exaltation de la figure du prince, voire de quasi-divinisation de sa personne, auquel on assista au cours du Grand Siècle s'explique par la nécessité d'asseoir définitivement la dynastie des Bourbons après les assassinats d'Henri III et d'Henri IV, puis les minorités des jeunes Louis XIII et Louis XIV.

En Angleterre, la situation évolua d'une façon très différente. Le gouvernement autoritaire des Stuart provoqua une levée de boucliers. Charles I<sup>er</sup> finit par être détrôné et même exécuté. Cette mise à mort officielle, parée de toutes les formes de la légalité, avait un tout autre visage que les attentats perpétrés contre les rois de France. Glenn BURGESS montre que Cromwell ne se rallia que tardivement, à la fin de l'année 1647, à l'idée de condamner le souverain. Une cour *ad hoc* réunie en janvier 1649 (High Court of Justice) condamna le roi à mort pour le crime de trahison. C'était donc l'État qui réclamait vengeance. On semble éloigné des arguments moraux et religieux avancés pour justifier l'assassinat des rois de France. Néanmoins, il ne faisait aucun doute pour Cromwell et ses partisans que l'exécution du mauvais prince participait des desseins de la Providence.

Après une période d'accalmie, on assista à un renouveau des pratiques régicides à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Le roi de Suède Gustav III fut assassiné par un officier influencé par les idéaux de la Révolution française, en 1792. Le tsar de Russie Paul I<sup>er</sup> trouva lui aussi la mort dans un attentat, en 1801. Ces deux événements, étudiés par Klaus ZERNACK, avaient des causes différentes. Dans le cas suédois, il s'agissait d'un épisode de la résistance de la noblesse aux pratiques autocratiques du souverain. En revanche, la mort du tsar s'explique par le mécontentement d'aristocrates arc-boutés sur leurs privilèges. Dans un essai particulièrement riche, Volker SELLIN examine successivement la déposition de George III par les insurgés américains, en 1776, puis celle de Louis XVI par les révolutionnaires français, en 1792, et enfin celle de Napoléon I<sup>er</sup>, en 1814. Les Américains présentaient leur soulèvement comme une forme légitime de résistance fondée sur la défense des droits instaurés par la Déclaration des droits (*Bill of Rights*) promulguée en 1689, après la déposition de Jacques II. En revanche, les Français ne se fondaient pas sur les lois du passé pour justifier la fin de la monarchie: il s'agissait d'une mesure d'urgence adaptée à la situation dramatique dans laquelle se trouvait le royaume. La destitution de Napoléon par Louis XVIII apparaît, paradoxalement, comme un événement illégal, puisque rien, dans la constitution impériale

de 1804, ne justifiait la déposition de l'empereur. Là encore la Glorieuse Révolution anglaise apparaissait comme l'un des modèles pour les sénateurs français qui reconnurent les Bourbons.

Ce livre stimulant propose des synthèses et des analyses utiles sur la plupart des monarchies européennes. L'Europe du Sud y apparaît peu présente. L'Espagne connut effectivement un grand calme après l'écrasement des révoltes des années 1520. En revanche, à la Renaissance, l'Italie fournit de nombreux exemples de complots et de conjurations nobiliaires qui aboutirent parfois à la mort des princes, notamment à Milan et à Florence. En règle générale, le régicide demeura une pratique marginale, comme le rappelle John MORRILL dans la conclusion générale: seuls quatorze monarques (sur environ deux cents rois et six reines) furent assassinés en Europe – les Anglais payant le plus lourd tribut –, entre la fin du XIII<sup>e</sup> siècle et la fin du XVIII<sup>e</sup>, tandis que vingt autres trouvaient la mort sur les champs de batailles.

Nicolas LE ROUX, Paris

Le livre d'architecture, XV<sup>e</sup>–XX<sup>e</sup> siècle. Édition, représentations et bibliothèques, sous la dir. de Jean-Michel LENIAUD et de Béatrice BOUVIER, Paris (École nationale des chartes) 2002, 335 S. (Études et rencontres de l'École des chartes, 11), ISBN 2-900791-53-7, EUR 35,00.

Die Architekturgeschichtsschreibung pflegte schon immer ein besonderes Verhältnis zu ihren Schriftquellen. Von Anfang an kam man hier überein, sie sei ohne deutlichen Rekurs auf die Architekturtraktatistik überhaupt nicht zu betreiben; anders als etwa beim Verhältnis zwischen Kunstgeschichte und Kunsttheorie vertraute man dem Metadiskurs der Traktate seit jeher in besonderer Weise. Und auch die Vorgehensweise der Architekturbücher unterscheidet sich bemerkenswert von derjenigen der Manuale für Maler und Bildhauer. In der Regel sind sie deutlich pragmatischer angelegt, mit meist maßstäblichen Plänen und Aufrissen auch scheinbar objektiver strukturiert als ihre Pendants, die jenseits der Perspektivlehre lediglich allgemeinere Rezepte für die Bildkünste anbieten, dafür aber ästhetischen Fragen breiten Raum geben. Diese Differenz zwischen Kunst- und Architekturtraktat scheint auch für die erstaunliche, lange Zeit übliche Beschränkung auf den klassischen Architekturtraktat verantwortlich, die sich die Architekturhistoriographie auferlegte: Nur Säulenbücher und Mustersammlungen, dazu technische Vademeca wie Bauhandbücher, Lehrbücher zur Materialkunde sowie gegebenenfalls noch ausgewählte Lexika galt es zu berücksichtigen, nur sie ließ man als authentische Quellen zur Architekturgeschichte gelten.

Daß die Gattung Architekturbuch sehr viel weiter zu fassen und ihr viel mehr zu entlocken ist, durchzieht als These den hier anzuzeigenden, überaus anregenden Sammelband zum gedruckten Architekturbuch, der auf eine Tagung zum Thema zurückgeht und nicht umsonst als Studienband der École des chartes erschienen ist. Er widmet sich jeglicher Form gedruckter Architekturbücher, deren Definition erfreulich weit ausgelegt wird: Neben den klassischen Vertretern der Gattung, den schon kurz nach Gutenberg einsetzenden Büchern über die Säulenordnungen und den üblicherweise nach funktionalen Kriterien und Architekturgattungen gegliederten Traktaten, finden sich auch Buchsorten wieder, die man bislang nicht so ohne weiteres zur einschlägigen Literatur rechnete: Festpublikationen, die etwa die ephemeren Monumente einer *Entrée* schildern und abbilden, Bibeln und Bibelkommentare, die sich an der Rekonstruktion des *templum Salomonis* versuchen, illustrierte Reisetagebücher des pittoresken Genres, die markante Bauten, mehr aber noch ihre Überreste malerisch inszenieren, zählen hier ebenso zur Gattung Architekturbuch wie künstlerisch gestaltete Architektenbücher, archäologische Kompendien und selbst rezentere